

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

DÉCEMBRE 2018 | VOLUME XXIV | NUMÉRO 4

DANS CE NUMÉRO...

Les marchés sont volatils. Que faire ?	4
Ateliers accrédités pour les médecins	6
Capsule REER/CELI	7
Énoncé économique de l'automne 2018	8
Fractionnement familial des dividendes versés par une société par actions	8
Point sur la situation économique et financière du Québec pour l'automne 2018	9
La détention de placements passifs dans une société par actions privée	9
Programme de soirées-conférences	11
Rendements des Fonds FMOQ 1 an au 31 décembre de chaque année	12
Survivance des marchés financiers	13
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	15
Ratio des frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Éventail de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Le dernier trimestre de 2018 a été marqué par une forte volatilité et tous les marchés boursiers ont été entraînés à la baisse. La liste des coupables s'est allongée au fur et à mesure que l'année avançait. Les investisseurs ont d'abord manifesté de l'inquiétude face aux hausses de taux d'intérêt, redoutant leurs répercussions sur l'économie nord-américaine, particulièrement pour les secteurs de l'automobile et de l'immobilier. Il y a ensuite eu les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Les tarifs douaniers annoncés ont fait craindre une recrudescence de l'inflation à un bien mauvais moment. Les indicateurs se sont mis à pointer vers un ralentissement économique en fin d'année. Toutefois, un ralentissement ne signifie pas nécessairement une récession et pourrait justement permettre au cycle actuel de se poursuivre encore quelque temps. Une croissance moins vigoureuse devrait inciter les banques centrales à penser deux fois avant de procéder à des hausses trop brusques de leur taux directeur. Ainsi, pour répondre à la question qui hante tant d'investisseurs, oui, il y aura une récession... mais il faudra probablement attendre encore plusieurs trimestres avant qu'elle se manifeste. Le calme qui régnait sur les marchés en 2017 est donc chose du passé.

J'invite tous ceux qui se questionnent sur l'impact du retour de la volatilité sur leurs placements à consulter l'article intitulé « Les marchés sont volatils. Que faire ? » (p. 4). Ce sont de sages conseils maintes fois répétés et qui méritent de l'être à nouveau.

HAUSSE DES ENTRÉES NETTES DE FONDS

Encore cette année, forts de la confiance renouvelée de notre clientèle, et en dépit de la volatilité et de l'incertitude des marchés, nous avons enregistré des entrées nettes de fonds supérieures à celles de 2017. Nous vous remercions de la confiance dont vous nous honorez année après année.

MERCI POUR VOTRE ACCUEIL

Cet automne, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Tout comme par le passé, nous avons reçu un accueil chaleureux et nous vous en remercions. Ces moments privilégiés nous permettent de vous rencontrer et de vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous adressons un merci tout spécial aux dirigeants des associations pour le temps qu'ils nous ont accordé afin que nous puissions faire une présentation à leurs membres. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

SALON VISION 2018

En vertu de l'entente de partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec, nous avons eu le plaisir de participer les 2 et 3 novembre dernier à l'édition 2018 du Salon Vision. Une fois de plus, nous avons eu l'opportunité de rencontrer les professionnels en soins visuels que nous remercions pour leur accueil cordial. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

PÉRIODE REER 2018 - CELI 2019

Une nouvelle année s'amorce et c'est donc le temps de penser REER et CELI. Nous vous invitons à prendre connaissance de la « Capsule REER/CELI » à la page 7 de ce numéro. Des renseignements pertinents s'y trouvent pour profiter pleinement de ces outils d'épargne. Bien entendu, notre équipe reste à votre entière disposition pour vous servir !

HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION DES FONDS FMOQ

Lors de sa rencontre du 18 décembre dernier, le Conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de maintenir à leur niveau actuel les frais de gestion des Fonds FMOQ pour l'année 2019. Cette décision doit être confirmée à chaque début d'année, et la volonté du Conseil est de tenir les frais à ce niveau tant et aussi longtemps que cela sera possible. Puisque l'atteinte de cet objectif est grandement facilitée par la croissance régulière des Fonds FMOQ, nous vous invitons à les recommander à vos confrères et consœurs, car leur adhésion bénéficiera à l'ensemble des participants.

Ainsi, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ demeurent inchangés :

Fonds FMOQ	Frais de gestion	Ratio des frais de gestion*
Monétaire	0,40 %	0,46 %
Tous les autres	0,95 %	1,09 %

* La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion provient exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (gardien des valeurs, auditeur, légaux, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES SUR LES FONDS FMOQ

Vous trouverez ci-joint un carton-réponse destiné à nous confirmer votre intérêt à recevoir les divers documents réglementaires sur les Fonds FMOQ. N'hésitez pas à les demander.

TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ POUR 2019

Pour l'année 2019, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ sera de 2,5 ¢ par part (0,30 \$ par année), soit l'équivalent de 3,2 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2018. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2018 (3,33 ¢ par part), justifiée par le fait que le gestionnaire du portefeuille cherchera dorénavant à acquérir des titres à dividendes plus stables et prévisibles. Bien que les taux de distribution de ces titres soient généralement moindres, leurs valeurs

marchandes sont en contrepartie normalement moins volatiles. Ce changement devrait donc apporter une plus grande stabilité à la valeur marchande du Fonds. Pour 2018, le Fonds revenu mensuel FMOQ a procédé à un retour de capital de 12,3 ¢ par part.

SOIRÉES-CONFÉRENCES 2019

Tout comme par les années passées, nous vous offrons une série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière. Vous trouverez le programme complet à la page 11 du présent Bulletin. Nous espérons vous y accueillir en grand nombre.

FACTURATION MÉDICALE

Nous souhaitons vous rappeler que depuis plus de cinq ans, nous offrons un service de facturation des honoraires professionnels auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs. Au cours de l'année 2018, nous avons accueilli plusieurs nouveaux clients qui se réjouissent de l'avantage de pouvoir bénéficier non seulement de l'expertise unique de la FMOQ, mais également du meilleur rapport qualité-prix offert sur le marché. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information.

ATTENTION AUX FRAIS À POURCENTAGE

Il est dans votre intérêt de ne jamais perdre de vue que les frais d'agence de facturation ne peuvent légalement représenter un pourcentage des honoraires du médecin, et ce, même s'ils sont chargés par la clinique à même le loyer, si celui-ci est fixé en fonction d'un pourcentage des honoraires. Ces frais doivent être fixes et facturés par demande de paiement ou selon un montant forfaitaire établi en fonction du volume estimé d'activités du médecin. La RAMQ a procédé à plusieurs vérifications au cours de l'année à ce sujet. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la mise en garde de la FMOQ « Facturation incluse dans les frais de loyer à pourcentage » parue le 8 mai 2018 (<https://www.fmoq.org/pratique/organisation-de-la-pratique/services-de-facturation/>).

RENDEMENTS ANNUELS DES FONDS FMOQ

À la page 12 de ce numéro, vous trouverez un tableau des rendements annuels des Fonds FMOQ. Les rendements annuels composés que les organismes des fonds communs de placement doivent publier constituent une bonne indication de leur performance. Cependant, nous sommes d'avis que la présentation des rendements année après année fournit une meilleure idée de la volatilité d'un fonds et, conséquemment, de son niveau de risque. C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette information et nous vous invitons à l'exiger de toutes les institutions au sein desquelles vous investissez.

FORMATION POUR LES MÉDECINS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Nous avons développé une formation sur mesure pour les médecins en début de carrière. En plus de donner droit à 6 heures de crédits de catégorie 1, cette formation vous permet d'obtenir des réponses impartiales à plusieurs questions de nature financière, fiscale et légale. Les commentaires reçus des participants nous incitent à vous recommander fortement de la suivre. Il suffit de s'inscrire ! Les informations détaillées sont publiées à la page 6 de ce numéro.

MÉDECINS D'EXPÉRIENCE – UNE FORMATION POUR VOUS

Depuis plusieurs années déjà, nous offrons une formation pour la préparation à la retraite, laquelle donne droit à 6 heures de crédits de catégorie 1. Les informations détaillées se trouvent à la page 6 du présent Bulletin.

SERVICE-CONSEIL GRATUIT ET SANS AUCUN ENGAGEMENT

Vous l'ignorez peut-être, mais nos conseillers peuvent analyser votre portefeuille de placement et vous faire des recommandations, sans aucuns frais ni obligation de votre part. N'étant pas rémunérés à commission, ils vous prodiguent des conseils objectifs. De plus, ils sont disponibles pour vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

NOUVEAUX EMPLOYÉS

La fin de l'année est un moment propice pour signaler l'arrivée de nouveaux employés. Au cours des douze derniers mois, en ordre alphabétique, nous avons accueilli :

M. Patrice Auger,
Conseiller équipe ventes, Québec

M. Michel Bolduc,
Responsable équipe ventes, Est du Québec

Mme Catherine Coulombe,
Adjointe équipe ventes, Québec

M. Francis Duplessis,
Responsable développement
jeunes médecins

M. Alain Gagnon,
Analyste-programmeur

Mme Jasmine Hassani,
Représentante régimes collectifs

Mme Lorraine Jutras,
Technicienne facturation RAMQ

Mme Nancy Lamontagne,
Représentante développement, Montréal

Mme Caroline Leclerc,
Adjointe Marketing et Communications

Mme Cinthya Robichaud,
Technicienne facturation RAMQ

M. William Thibodeau-Gagnon,
Gestionnaire de portefeuille adjoint
Gestion privée

Mme Diana Zapata,
Adjointe équipe ventes, Montréal

Comme tous les autres membres du personnel de nos sociétés, ils sont déterminés à vous offrir un service de très haute qualité.

De plus, comme nous l'avons déjà mentionné dans un numéro précédent, Mme Martine Côté et M. Claude Parent nous ont quittés en cours d'année pour la retraite. Nous les saluons cordialement.

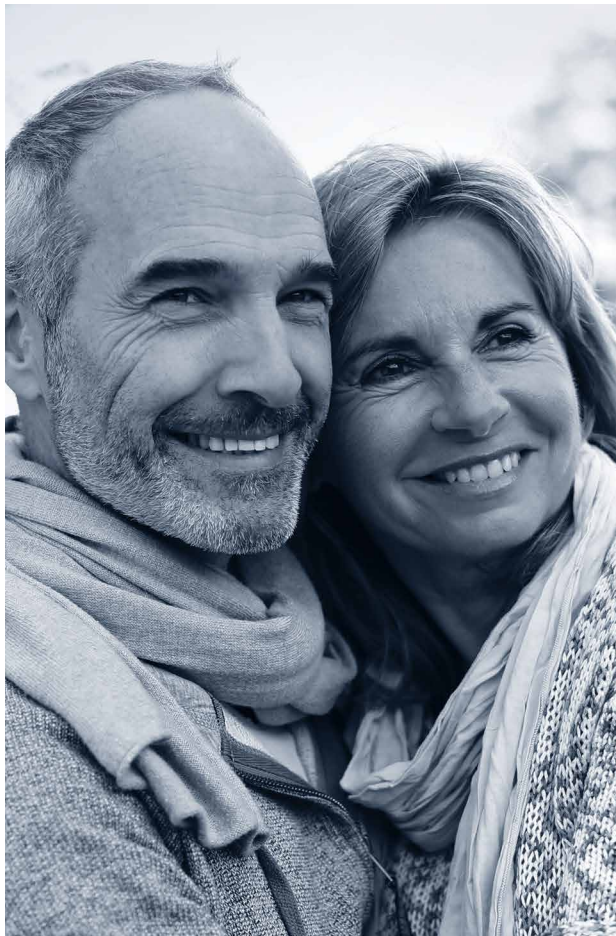
MERCI DOCTEUR RICHER

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès du D^r Clément Richer survenu le 19 novembre dernier. Ancien président de la FMOQ, il siégeait sur le Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ depuis sa mise en place en 2007. Nos sociétés ont grandement bénéficié du professionnalisme du D^r Richer durant toutes ces années. Nous offrons nos condoléances à sa famille.

BONNE ANNÉE 2019

En ce début de nouvelle année, nous vous transmettons, ainsi qu'à tous vos proches, nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

3



Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVEE
FONDS FMOQ

LES MARCHÉS SONT VOLATILS. QUE FAIRE?

4

Les cycles des marchés sont ainsi faits que ces derniers traversent invariablement des périodes au cours desquelles ils sont volatils ou stables. Haussiers ou baissiers, les marchés alternent entre hauts et bas et c'est précisément la raison pour laquelle les spécialistes insistent tellement sur l'importance de la diversification et de l'équilibre des titres du portefeuille. Ils permettent à l'investisseur de faire face aux fluctuations des marchés en faisant en sorte que son portefeuille « travaille » peu importe la phase des cycles.

Bien que la volatilité soit parfaitement normale, elle n'en demeure pas moins stressante pour bon nombre d'investisseurs, surtout lorsque les replis sont fréquents. La volatilité a beau être une réalité constante et incontournable des marchés, bien des gens portent davantage attention aux reculs qu'aux reprises et adoptent par le fait même des comportements malavisés.

Le réflexe le plus répandu consiste à tenter de prédire les marchés, ce qui est irréaliste, hasardeux et très souvent coûteux. Pourquoi? Parce que les causes de la volatilité des marchés sont multiples. En effet, des changements de gouvernement, des politiques d'État nationales ou étrangères, des conflits géopolitiques, des contre-performances de compagnies... sont autant de sources d'incertitude qui ébranlent les investisseurs, même les plus aguerris.

La meilleure posture pour composer avec la volatilité est de faire preuve de discipline, de ne jamais se laisser distraire par les fluctuations et de se concentrer sur une stratégie de placement adaptée à sa situation. Il faut donc demeurer réaliste en regard de ses objectifs et de sa tolérance au risque.

En d'autres mots, il faut éviter de remettre impulsivement en question son plan d'investissement ou de se départir de placements pour limiter des pertes ou apaiser ses craintes. Les coups de tête s'avèrent presque toujours contre-productifs à long terme, car ils empêchent de saisir les occasions intéressantes dont peuvent recéler des marchés en dents de scie.

En pratique, la règle d'or à suivre scrupuleusement se résume en quelques mots : « Plutôt que de se tourmenter avec la volatilité, il faut s'y préparer ! ».

L'investisseur averti est celui dont le portefeuille correspond à sa personnalité et à ses objectifs. Il voit dans la volatilité des marchés non pas une menace angoissante, mais un rappel quant à la nécessité de faire régulièrement le point sur ses placements et de miser sur la diversification, c'est-à-dire de privilégier une stratégie basée sur la détention des actifs de catégories différentes (par exemple, les titres à grandes et petites capitalisations américaines, les actions internationales, les obligations de qualité, etc.).

Voici d'ailleurs six conseils pratiques pour devenir ou demeurer un investisseur sagace et performant.

1. GARDER LA TÊTE FROIDE

Non seulement les corrections boursières sont normales, mais leur durée est généralement courte. Les données historiques indiquent en effet que les actions se redressent après un repli et qu'elles peuvent générer des rendements positifs à long terme.

À titre d'exemple, les actions américaines ont enregistré de fortes baisses lorsque :

- la Chine a dévalué sa monnaie au troisième trimestre de 2015 ;
- le prix du pétrole a chuté au premier trimestre de 2016 ;
- les Brexiteurs ont remporté le référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au deuxième trimestre de 2016 ;
- l'élection présidentielle américaine était sur le point de se conclure avec la victoire de Donald Trump au troisième trimestre de 2016 ;
- l'incertitude à l'égard des relations commerciales a inquiété les investisseurs en 2018.

Pourtant, durant cette période de trois ans, le marché a inscrit un gain cumulatif de 30 %.

2. ÊTRE À L'AISE AVEC SES PLACEMENTS

Force est d'admettre que si les replis du marché sont une source d'inquiétude, voire d'anxiété pour un investisseur, ses placements ne lui conviennent sans doute pas. D'où l'importance primordiale d'une stratégie de placement bien adaptée à son profil et qui établit clairement l'horizon de placement, les objectifs et la tolérance au risque de l'investisseur.

Même si un horizon de placement est suffisamment éloigné pour justifier la constitution d'un portefeuille audacieux, il faut être à l'aise avec les fluctuations du marché, car les variations

peuvent rapidement devenir anxiogènes. Le cas échéant, une révision de la composition du portefeuille, avec l'aide d'un conseiller, devient un incontournable.

En revanche, un excès de prudence qui tourne à la frilosité n'est guère mieux, surtout si l'horizon de placement est lointain, car cette attitude risque de compromettre le potentiel de croissance nécessaire à l'atteinte des objectifs.

Tout compte fait, ce sont des attentes réalistes qui constituent le meilleur moyen de respecter une stratégie de placement à long terme.

3. NE PAS TENTER D'ANTICIPER LES MOUVEMENTS DU MARCHÉ

Les achats et les ventes à répétition peuvent s'avérer très coûteux. À cet effet, l'étude *Mind the Gap* de la firme Morningstar, un chef de file en recherche financière indépendante, évalue les résultats réellement obtenus par un investisseur moyen en prenant en compte l'impact du comportement d'achat et de vente d'un fonds sur la performance.

Dans son édition 2018, la société a conclu qu'en vendant et en achetant en fonction des mouvements du marché, plutôt qu'en achetant et en conservant les mêmes placements, un investisseur obtient de moins bons résultats.

S'acharner à vouloir éviter les mauvais jours en Bourse et à n'investir que durant les bons est non seulement impossible, mais également téméraire, car les occasions inévitablement manquées risquent d'avoir un effet négatif durable sur le portefeuille.

4. INVESTIR RÉGULIÈREMENT, EN DÉPIT DE LA VOLATILITÉ

Investir régulièrement au fil des mois, des années et des décennies permet non seulement d'éviter le piège pernicieux de l'anticipation des marchés, mais aussi de s'assurer que les replis de courte durée n'auront guère d'incidence sur le rendement final du portefeuille.

Encore une fois, plutôt que d'essayer d'acheter ou de vendre en fonction des conditions de marché, il est de loin préférable de faire appel à un conseiller pour élaborer un plan rigoureux fondé sur des investissements selon une fréquence hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle.

Le fait de conserver des placements en période de baisse ne garantit peut-être pas des gains ou l'évitement de pertes, mais il n'en demeure pas moins qu'acheter lorsque les prix diminuent peut s'avérer profitable à long terme. En effet, quand les marchés reculent, les cours des titres baissent. En conséquence, les sommes utilisées pour l'achat régulier de titres permettent d'en acquérir un plus grand nombre.

Lorsqu'on y regarde de près, les périodes qui semblaient être les pires pour investir ont finalement été les plus fructueuses. La période de cinq ans la plus profitable sur le marché boursier américain a commencé en mai 1932, au cœur de la Grande Dépression des années 1930. La seconde a commencé en juillet 1982, alors que l'économie connaissait l'une des pires récessions de l'après-guerre, marquée par des taux de chômage et d'intérêt à deux chiffres.

5. SAISIR LES OCCASIONS

En période baissière, il est possible de prendre plusieurs mesures pour mieux positionner ses placements dans une perspective à long terme. Ainsi, la vente de certains d'entre eux pourrait se réaliser en profitant du repli des marchés afin de générer des pertes à des fins fiscales (en vendant à perte) et, du coup, rabonnir sa planification fiscale.

Si le mouvement de marché en venait à modifier la répartition des catégories d'actifs (grandes et petites capitalisations, titres étrangers et canadiens, actions, obligations et liquidités), il serait utile de procéder à un rééquilibrage pour rétablir la répartition cible. Entreprise avec l'aide d'un conseiller, cette démarche rigoureuse permettrait de profiter de la baisse des prix.

6. DÉLÉGUER LA GESTION DE SES PLACEMENTS

Pour réduire le stress lié à la gestion des placements en période de volatilité, un investisseur qui fait appel à un conseiller, dans le but d'établir une stratégie adaptée à sa tolérance au risque, agit avec discernement et met toutes les chances de son côté.

CONCLUSION

À la lumière des remarques précédentes, il est indéniable que se concentrer sur les turbulences des marchés, essayer de prédire leur évolution et se demander sans cesse s'il faut agir maintenant ou non est une posture contre-indiquée.

Il est beaucoup plus sage et profitable de consacrer ses efforts à l'élaboration et à la gestion d'un bon plan d'investissement avec l'aide d'un conseiller qui connaît votre réalité. L'équipe des Fonds FMOQ demeure à votre service.



ATELIERS ACCRÉDITÉS POUR LES MÉDECINS

Obtenez des réponses impartiales à vos questions financières, fiscales et juridiques. Participez à nos ateliers accrédités (6 h de crédits de catégorie 1) élaborés pour répondre aux besoins spécifiques des médecins en début de carrière et de ceux comptant plusieurs années de pratique. C'est gratuit, il suffit de s'inscrire.

6

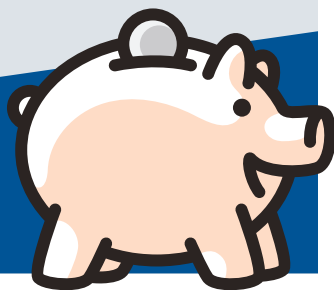
POUR LES MÉDECINS EN DÉBUT DE CARRIÈRE PLANIFIER FINANCIÈREMENT SA CARRIÈRE

Vendredi 22 mars 2019 (Montréal, centre-ville)

- Gestion des finances : budget, dette/épargne, types de placements
- Acomptes provisionnels, optimisation fiscale
- REER, CELI, REEE, REEI
- Assurances, mandat de protection
- Incorporation : pertinence, salaire/dividende, scénarios
- Types d'union, séparation, divorce
- RQAP et allocations spéciales
- RRQ et accumulation de l'épargne-retraite
- Planification successorale : testament, impôt au décès



Inscription :
fondsfmq.com › Jeunes
médecins › Ateliers accrédités
pour les jeunes médecins



POUR LES MÉDECINS EN PHASE D'ACCUMULATION D'ÉPARGNE PLANIFIER SA RETRAITE

Lundi 1^{er} avril 2019 (Montréal, centre-ville)

- Incorporation : pertinence, salaire/dividende, fractionnement du revenu, scénarios
- REER, FERR, REEE, REEI, CELI
- Décaissement à la retraite : PSV, RRQ, fractionnement des revenus de pension
- Épargne-retraite nécessaire et principes du décaissement
- Assurances
- Impact de l'état matrimonial
- Mandat de protection, procuration, contrat de mariage, testament
- Planification successorale : impôt au décès, fiducie testamentaire



Inscription :
fondsfmq.com › Nos activités ›
Ateliers et conférences



CALENDRIER 2019

Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2019 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires.

Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.

CAPSULE REER/CELI

DATE LIMITE
DE COTISATION
REER 2018 :
1^{er} MARS 2019

PLAFOND REER

2018 : 26 230 \$

2019 : 26 500 \$

PLAFOND CELI

2019 : 6 000 \$ **MONTANT AUGMENTÉ**

CUMULATIF DEPUIS 2009 : 63 500 \$

TROIS CONSEILS PROFITABLES POUR VOTRE ÉPARGNE

✓ COTISER PLUS TÔT DANS LA VIE ET RÉGULIÈREMENT

Plus vous commencez à cotiser tôt, plus longtemps votre argent fructifie à l'abri de l'impôt. Les revenus se calculent sur le capital initial et aussi sur les revenus de placement. Ces intérêts composés font croître votre épargne plus rapidement. En matière d'investissement, le temps est souvent le meilleur allié.

✓ DIVERSIFIER INTELLIGEMMENT

La diversification est la règle d'or du placement parce qu'en répartissant votre portefeuille entre différentes catégories d'actifs, vous réduisez le risque de votre investissement. Cependant, un portefeuille éparpillé entre plusieurs institutions financières n'est pas forcément un portefeuille bien diversifié. Une saine diversification est possible par multiples produits, pas nécessairement dans différentes institutions.

✓ FAIRE ATTENTION AUX FRAIS

Plusieurs institutions prélèvent toutes sortes de frais sur les placements : acquisition, administration, gestion, transfert, etc. Ces derniers réduisent le rendement d'un placement et doivent donc faire l'objet d'une vigilance accrue de la part des investisseurs. Il faudrait se renseigner sur l'ensemble des frais applicables à vos placements, car toute économie de frais constitue un rendement additionnel sans risque !

NOS OUTILS POUR VOUS AIDER À ÉPARGNER

✓ PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Cotiser sur une base régulière et tout au long de l'année est la façon la plus simple d'investir sans grever son budget. Cette discipline d'épargne s'avère souvent très profitable à long terme. Nous mettons à votre disposition notre programme de prélèvements préautorisés selon la fréquence de votre choix ; parlez-en à votre conseiller Fonds FMOQ.

✓ SERVICE-CONSEIL GRATUIT

Que ce soit pour les placements Fonds FMOQ ou ceux détenus ailleurs, nos conseillers peuvent les comparer (frais, risque, rendement) aux marchés et vous donner des recommandations objectives sur la répartition optimale de votre portefeuille selon votre profil d'investisseur et votre tolérance au risque. Informez-vous.

✓ PROJECTION DE RETRAITE GRATUITE

Combien me faut-il pour la retraite ? Combien dois-je épargner pour maintenir mon niveau de vie à la retraite ? Posez ces questions à votre conseiller Fonds FMOQ, il saura vous donner l'heure juste et vous aider à établir un plan d'action pour réaliser vos objectifs financiers.

✓ FRAIS AVANTAGEUX

Les frais de gestion des Fonds FMOQ sont parmi les plus bas de l'industrie (pour plus de détail, voir p. 15). Ce ratio des frais contribue à votre rendement. Une économie de frais est un rendement sûr et garanti pour votre portefeuille. Profitez de cet avantage.

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2018



8

Le 21 novembre dernier, le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, a déposé son *Énoncé économique de l'automne 2018*. Ce document présente des mesures fiscales incitant les entreprises canadiennes à investir et leur permettant d'accroître leur compétitivité dans le contexte de la réforme fiscale des entreprises américaines.

L'une des propositions affecte directement les omnipraticiens, qu'ils pratiquent en tant que travailleurs autonomes ou via une société par actions. Appelée **Incitatif à l'investissement accéléré**, cette mesure permet de réclamer une déduction pour amortissement fiscal plus importante lors de l'acquisition de biens.

Dans le cas des omnipraticiens, les biens généralement visés sont les logiciels, l'équipement informatique, le mobilier de bureau, l'équipement médical, les améliorations locatives et les véhicules automobiles.

L'incitatif s'appliquera uniquement dans l'année de l'acquisition du bien admissible. De façon générale, il sera possible de réclamer une déduction pour amortissement trois fois plus élevée que selon la méthode habituelle, sans toutefois excéder le prix d'achat.

Pour être admissibles, ces biens devront être acquis après le 20 novembre 2018. L'incitatif sera éliminé progressivement à compter de 2024, et ne sera plus en vigueur pour les acquisitions effectuées après 2027.

Prenons l'exemple de l'achat d'un ordinateur de 10 000 \$, utilisé exclusivement dans l'entreprise médicale :

Avant la nouvelle mesure

Amortissement (1^{re} année) : $10\,000 \$ \times 55 \% \times \frac{1}{2} = 2\,750 \$$

Après la nouvelle mesure

Amortissement (1^{re} année) : $2\,750 \$ \times 3 = 8\,250 \$$

Dans cet exemple, une déduction additionnelle de 5 500 \$ est accordée au fédéral dans l'année de l'achat.

Puisque la déduction pour amortissement pour les années subséquentes est généralement calculée sur le solde résiduel non amorti, le montant déductible pour les années suivantes sera évidemment moindre que selon la méthode habituelle. Cet incitatif permet donc de déduire plus rapidement le coût du bien sans pour autant le dépasser.

Selon les documents rendus publics, les immeubles sont aussi admissibles (à l'exclusion du terrain). Il pourrait s'agir de l'immeuble nouvellement acquis utilisé dans une entreprise médicale (ex. : clinique médicale) et celui loué à des fins commerciales (ex. : locaux d'une clinique médicale loués à d'autres médecins). De plus, cette mesure semble ne pas exclure l'immeuble loué à des fins résidentielles (ex. : immeuble à logements).

FRACTIONNEMENT FAMILIAL DES DIVIDENDES VERSÉS PAR UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'est généralement plus avantageux pour les médecins incorporés de fractionner les dividendes avec les membres de leur famille.

Il existe toutefois une exception pour les dividendes versés au conjoint à compter du 1^{er} janvier de l'année où le médecin incorporé atteint 65 ans (indépendamment de l'âge du conjoint). Pour recevoir un dividende, le conjoint doit obligatoirement détenir des actions de la société. L'utilisation de cette exception dépend cependant des caractéristiques rattachées aux actions détenues par le conjoint.

Au cours des dernières semaines, l'Agence du revenu du Canada a donné plusieurs interprétations concernant l'application des nouvelles mesures fiscales en matière de fractionnement des dividendes. Certaines de ces interprétations semblent contradictoires ou incomplètes en ce qui a trait aux revenus passifs gagnés par la société et lorsqu'il y a cessation de l'exploitation de l'entreprise (comme à la retraite).

Nous vous tiendrons informé dès que des clarifications seront apportées par l'Agence du revenu du Canada.

POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC POUR L'AUTOMNE 2018

9

Le 3 décembre dernier, le nouveau ministre des Finances du Québec, Éric Girard, a effectué sa première mise à jour budgétaire. À cette occasion, différentes mesures fiscales ont été annoncées, dont une harmonisation avec l'**Incitatif à l'investissement accéléré** au fédéral. Intitulée **Amortissement bonifié** au Québec, cette mesure s'applique rétroactivement aux biens acquis après le 20 novembre 2018, comme au fédéral.

Pour ce qui est de l'équipement informatique, Québec se montre encore plus généreux qu'Ottawa. Cet amortissement fiscal représente 100 % du coût d'acquisition, comparativement à une déduction pour amortissement trois fois plus élevée que selon la méthode habituelle offerte au fédéral. Cette mesure s'appliquera aux biens acquis à compter du 4 décembre 2018 et avant 2024.

En raison de ces mesures, le gouvernement remplace la déduction additionnelle temporaire de 60 % pour l'équipement informatique **neuf** (annoncée lors du budget du Québec le 27 mars 2018) par une déduction additionnelle permanente de 30 %, accordée uniquement dans l'année qui suit l'année de l'achat. Pour être admissible, l'équipement informatique **neuf** doit être acquis à compter du 4 décembre 2018.

En combinant les deux nouvelles mesures québécoises applicables à l'amortissement de l'équipement informatique neuf, la déduction d'amortissement totale s'élève à 130 % sur deux ans.

Revenons à notre exemple, mais avec l'achat d'un ordinateur **neuf** à compter du 4 décembre 2018. Au Québec, il sera donc possible de déduire la somme de 10 000 \$ dans l'année de l'achat et de 3 000 \$ dans l'année suivante.

Pour plus de détails sur la déduction additionnelle de 60 %, nous vous invitons à consulter notre *Bulletin d'information financière* de mars 2018 (p. 10).



LA DÉTENTION DE PLACEMENTS PASSIFS DANS UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS PRIVÉE

HARMONISATION AU PROVINCIAL

Dans notre *Bulletin d'information financière* de mars 2018, nous vous avons informé de la nouvelle mesure fiscale annoncée par le gouvernement fédéral lors de son budget du 27 février 2018, portant sur la détention de placements passifs dans une société par actions privée.

Essentiellement, cette nouvelle mesure peut, dans certains cas, accroître le taux d'imposition fédéral applicable au revenu net de profession de la société lorsque ses revenus de placement dépassent 50 000 \$ pour l'exercice financier antérieur.

Le 13 décembre dernier, le ministère des Finances du Québec a annoncé l'application de cette nouvelle mesure au Québec. Tout comme au fédéral, elle entrera en vigueur à compter des exercices financiers qui commenceront après le 31 décembre 2018.

Il convient cependant de préciser que cette harmonisation n'aura pas d'incidence pour la plupart des omnipraticiens constitués en société. En effet, depuis 2017, toute société dont les heures travaillées par ses employés n'excèdent pas 5 000 heures dans l'année, n'a pas droit au petit taux d'impôt du Québec sur son revenu net d'entreprise. Par conséquent, la nouvelle mesure au Québec touchera uniquement les sociétés qui accumulent plus de 5 000 heures par année, ce qui est peu fréquent.



L'IDÉE DE FACTURER
VOS ACTES VOUS-MÊME
VOUS ANGOISSE ?

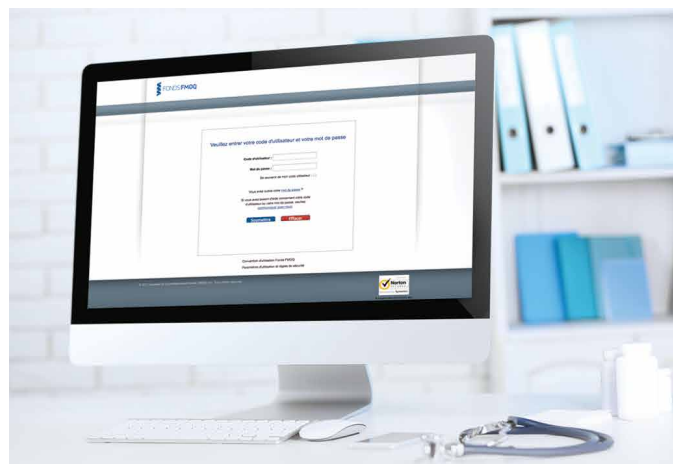
**NOUS POUVONS
VOUS AIDER !**

**APPELEZ-NOUS POUR UNE
SOUSSION GRATUITE.**

SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE

514 868-0661 ou, sans frais,
1 877 679-3229

FONDSFMOQ.COM



CONSULTEZ VOS RELEVÉS EN LIGNE

RÉDUISEZ AINSI VOTRE EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE TOUT EN
PROFITANT DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Disponibilité immédiate**
aucun délai de livraison postale ;
vous êtes informé par courriel
dès que vos relevés sont prêts.
- **Flexibilité**
vos relevés disponibles pour consultation
en tout temps où que vous soyez.
- **Sécurité et confidentialité**
vos relevés consignés de façon sécuritaire.
- **Gain de temps et d'espace**
nul besoin de classer vos papiers.
- **Même valeur légale que
vos documents papier**
faites un geste pour la planète
dès aujourd'hui.

Pour vous désabonner du service de réception
de relevés par la poste, rendez-vous à votre
section client, choisissez l'onglet « Relevés »
et cliquez sur « Ne plus recevoir mes relevés
par la poste » ou communiquez avec votre
conseiller.

PROGRAMME DE SOIRÉES--CONFÉRENCES

INSCRIPTION

info@fondsfmq.com

ou

514 868-2082
(1 888 558-5658)
poste 262

Nombre de places limité

S'INFORMER, C'EST PAYANT!

2

0

1

9

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2019

François Bourdon, FSA, CFA, PRM
Chef des placements global, Fiera Capital

Que nous réserve la nouvelle année sur le plan économique ? Sans prétendre avoir la boule de cristal, notre conférencier présentera l'analyse des indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Une occasion à ne pas manquer pour nourrir vos réflexions.

Québec : jeudi 31 janvier

Montréal : mercredi 6 février

Sherbrooke : jeudi 7 février

À 19 h (buffet à partir de 18 h)

LE MODÈLE SCANDINAVE, UNE VOIE POUR LE QUÉBEC?

Stéphane Paquin

Professeur titulaire, École nationale d'administration publique
Directeur de Groupe de recherche et d'études sur l'international et le Québec (GERIQ)

Champions des classements de prospérité et de bien-être, les pays scandinaves sont souvent cités en exemple pour l'efficacité de leur système de gouvernance. Ce modèle économique et social peut-il être reproduit au Québec ? Est-il soutenable à long terme ? Quels en sont les principaux défis ?

Québec : jeudi 14 mars

Montréal : mardi 19 mars

À 19 h (buffet à partir de 18 h)

FINANCES PERSONNELLES, BIEN COMPRENDRE POUR BIEN GÉRER

Martin Dupras, ASA, Pl.Fin., M.Fisc.

Comment prenez-vous vos décisions financières ? Vous sentez-vous un peu perdu face à la multitude de termes financiers, fiscaux et juridiques ? Venez assister à notre conférence-quizz pour démystifier certains aspects des finances personnelles et assimiler les principales notions pour bien gérer vos finances.

Trois-Rivières : mardi 9 avril

Québec : jeudi 11 avril

Montréal : mardi 16 avril

À 19 h (buffet à partir de 18 h)

CONFÉRENCE-SURPRISE

DATE ET SUJET À VENIR.

ABONNEZ-VOUS À NOS ENVOIS PAR COURRIEL
POUR ÊTRE INFORMÉ :

www.fondsfmq.com/abonnez-vous-a-nos-envois-par-courriel/



FONDS FMOQ

RENDEMENTS DES FONDS FMOQ 1 AN (EN %)

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

Fonds FMOQ	Monétaire (1989-01)	Équilibré conservateur (2013-04)	Omnibus (1979-06)	Placement (1983-09)	Revenu mensuel (2006-10)	Obligations canadiennes (2001-03)	Actions canadiennes (1994-05)	Actions internationales (1994-05)	Omni- responsable (2016-09)
2018	1,28	-1,70	-3,97	-3,66	-9,01	0,25	-9,48	-3,34	-1,76
2017	0,58	4,09	7,28	8,20	6,87	1,82	4,65	15,47	8,19
2016	0,43	5,29	6,76	7,28	17,63	0,75	16,52	5,52	
2015	0,56	2,32	1,71	4,50	-9,72	2,41	-5,59	14,82	
2014	0,89	7,31	7,38	11,27	4,23	7,73	9,01	10,78	
2013	0,88		12,54	14,39	12,03	-1,88	17,67	32,03	
2012	0,87		6,57	6,61	6,25	2,64	4,67	14,4	
2011	0,91		-0,78	-4,89	4,30	8,66	-10,78	-4,64	
2010	0,49		10,33	8,38	13,25	5,84	19,53	7,66	
2009	0,68		16,47	17,53	25,61	5,84	37,17	7,79	
2008	3,34		-15,63	-15,66	-18,94	4,24	-36,24	-25,10	
2007	4,17		2,08	0,92	7,23	2,56	8,78	-9,27	
2006	3,64		10,62	12,87		3,01	14,75	20,30	
2005	2,31		10,14	8,97		5,46	19,80	4,73	
2004	1,96		8,31	8,34		6,06	13,31	3,74	
2003	2,62		15,18	14,58		5,49	30,36	9,60	
2002	2,23		-8,58	-12,16		8,40	-15,03	-18,70	
2001	4,25		1,99	-0,95			-0,36	-10,73	
2000	5,43		4,06	-0,13			9,89	-12,55	
1999	4,79		11,99	24,16			25,30	19,37	
1998	4,46		9,77	13,85			4,90	32,66	
1997	3,00		16,10	21,20			18,80	22,50	
1996	4,90		16,40	20,80			20,00	6,70	
1995	6,80		17,30	19,40			12,10	1,50	
1994	5,00		0	0,60					
1993	5,40		19,10	15,50					
1992	6,40		4,20	12,00					
1991	10,90		21,90	27,70					
1990	11,90		1,70	5,50					
1989	11,70		13,70	14,30					
1988			10,30	7,30					
1987			6,50	8,70					
1986			11,70	7,80					
1985			21,50	19,10					
1984			8,00	11,00					
1983			14,60						
1982			29,00						
1981			6,10						
1980			22,50						

RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

**SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN EMPLOYEUR,
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.**

**LES DÉMARCHES PEUVENT PRENDRE
JUSQU'À TROIS MOIS. N'ATTENDEZ PLUS !**

Montréal **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

fondsfmoq.com  



SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Au cours du quatrième trimestre, les effets des tensions commerciales sur l'activité économique mondiale ont persisté. Le rythme de croissance a ralenti dans plusieurs pays, dont le Canada. On a même vu une baisse du PIB en Allemagne et au Japon. Heureusement, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont diminué en fin de trimestre. Les deux pays ont convenu d'une trêve et entamé des discussions qui pourraient enfin mener à un accord.

Par ailleurs, les négociations entourant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ont donné lieu à une entente de principe. Par contre, la première ministre britannique doit obtenir l'approbation du Parlement, ce qui n'est pas chose facile. Le vote qui devait se tenir au début de décembre a été reporté en janvier 2019. Sur le continent, on observe un ralentissement de l'activité manufacturière. Par ailleurs, la confiance des investisseurs est mise à l'épreuve par la crise budgétaire en Italie et l'incertitude entourant le Brexit.

Selon les données officielles, l'économie chinoise réussit à se tirer d'affaire, principalement grâce aux mesures de stimulation mises en place par les autorités.

Heureusement, les consommateurs américains sont toujours au rendez-vous. Il faut dire qu'ils bénéficient d'un marché du travail très favorable. Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 1976 et la rareté de main-d'œuvre améliore les perspectives d'augmentation des salaires. Les hausses de taux d'intérêt commencent toutefois à affecter la demande pour la construction de nouvelles maisons. L'industrie de la construction résidentielle connaît donc un certain essoufflement. Au cours du trimestre, le secteur manufacturier américain a commencé à en montrer des signes. En effet, les tensions commerciales, le ralentissement de la croissance mondiale et la force du dollar américain constituent des obstacles à la croissance du secteur manufacturier américain.

L'économie canadienne a aussi connu un virage au cours du trimestre. Rappelons que l'entente de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été conclue le 30 septembre. En début de trimestre, les chefs d'entreprise faisaient preuve d'un optimisme débordant. Les tensions commerciales semblaient avoir disparu et ils songeaient maintenant aux investissements qu'ils allaient réaliser. Les statistiques économiques publiées en novembre ont toutefois étouffé cette flamme. Les hausses de taux et les mesures visant à freiner la spéculation ont affecté le secteur immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique. Par ailleurs, la difficulté à exporter le pétrole albertain nuit à l'activité économique de cette province qui a longtemps été la locomotive de la croissance économique canadienne. En fin de trimestre, plusieurs économistes ont révisé à la baisse leurs prévisions de croissance pour 2019.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES

À REVENU FIXE

Le quatrième trimestre a été marqué par le revirement du ton adopté par les deux banques centrales nord-américaines.

Le trimestre a commencé avec les propos très optimistes de Jerome Powell, président de la Réserve fédérale américaine (la Fed). Ses commentaires ont fortement contribué à la correction boursière d'octobre, puisque les investisseurs ont craint que la Fed hausse son taux directeur plus rapidement que prévu.

Au Canada, les autorités monétaires tenaient le même genre de discours lorsqu'elles ont décidé de hausser le taux directeur à la mi-octobre.

La situation a changé du tout au tout en novembre. En effet, plusieurs indicateurs économiques ont fait état du ralentissement qui avait cours un peu partout à travers le monde. D'autres ont mis en évidence les ratés de l'économie canadienne. La Banque du Canada a alors adopté un ton beaucoup plus prudent. Quant à la Fed, elle a signalé qu'on approchait de la zone neutre en termes de politique monétaire.

Ce changement de discours a causé une forte réaction sur les marchés obligataires. À la suite de la hausse de taux de la Fed décrétée à la mi-décembre, les investisseurs s'attendent maintenant à un nombre réduit de hausses de taux directeur en 2019 : probablement deux aux États-Unis et une seule au Canada. De ce fait, les taux d'intérêt obligataires ont considérablement baissé, permettant aux obligations canadiennes d'enregistrer des gains de valeur au cours du trimestre. Ainsi, les taux des obligations gouvernementales à échéance de 10 ans sont redescendus sous la barre des 3,0 % aux États-Unis et de 2,25 % au Canada. La baisse de l'activité économique et la chute des prix du pétrole ont contribué à atténuer les anticipations inflationnistes. Cela a poussé à la baisse les taux des obligations de plus longues échéances.

MARCHÉS BOURSIERS

Dès le début d'octobre, les commentaires optimistes du président de la Réserve fédérale ont provoqué une nouvelle correction boursière. La volatilité des marchés était alimentée par les inquiétudes entourant la conjoncture haussière des taux d'intérêt et les tensions commerciales persistantes entre la Chine et les États-Unis, les deux plus importantes économies mondiales.

La nervosité des investisseurs s'est traduite par un exode des actifs risqués. Ils se sont mis à craindre que l'accélération de la hausse des taux d'intérêt nuise à la croissance mondiale, aux profits des sociétés et aux évaluations boursières.

Le dépôt d'un budget hautement déficitaire en Italie et le cul-de-sac dans le dossier du Brexit ont également contribué aux craintes des investisseurs boursiers.

Aucune région n'a échappé à la correction boursière d'octobre. L'indice MSCI Monde a perdu plus de 8 % au cours de ce seul mois et le rebond a été de courte durée. Plusieurs facteurs positifs auraient dû avoir un effet bénéfique sur les marchés boursiers : le changement de ton des banques centrales à l'égard des hausses de taux, la progression des discussions entre la Chine et les États-Unis, la solidité du marché de l'emploi et l'optimisme des consommateurs nord-américains. Malgré ces facteurs, les marchés boursiers mondiaux ont perdu toute cadence et terminé le trimestre en queue de poisson.

Le marché canadien n'a pas été épargné de la correction boursière. Au cours du trimestre, les sociétés pétrolières canadiennes ont particulièrement souffert. En effet, le prix du pétrole lourd canadien a connu un creux de plusieurs décennies causé par la difficulté d'amener la production jusqu'aux marchés. Au début de décembre, la décision du gouvernement albertain de restreindre la production de pétrole a fait rapidement diminuer l'écart de prix avec le pétrole américain.

Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a connu des mouvements de prix importants au cours du 4^e trimestre. En effet, les tensions commerciales internationales persistantes ont commencé à avoir un effet notable sur l'activité économique dans plusieurs pays. Cela a fait craindre un ralentissement de la demande mondiale pour le pétrole. De plus, les États-Unis ont permis à huit pays, dont la Chine et l'Inde, d'importer du pétrole iranien sans crainte de représailles. Ces deux facteurs combinés ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande. En conséquence, le prix du baril de pétrole a chuté de plus de 30 % entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre. Il a légèrement rebondi en décembre, après que les pays de l'OPEP et la Russie ont convenu de limiter leur production pour 2019.

À L'HORIZON

L'économie américaine conserve un rythme de croissance impressionnant. Les consommateurs sont au rendez-vous et dépensent allègrement. Leur optimisme est motivé par un marché de l'emploi solide, de belles perspectives de progression des salaires et la baisse des impôts. La trêve annoncée avec la Chine retire un poids considérable sur les activités commerciales. Elle devrait se traduire par une demande accrue pour les produits manufacturés aux États-Unis.

Le Canada devrait être favorisé au cours des prochains mois en raison de l'apaisement des tensions commerciales mondiales et de la signature du nouvel accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis. Le rythme de croissance économique et le niveau de l'inflation sont conformes aux cibles de la Banque du Canada. En revanche, l'évolution des prix de matières premières pourrait contraindre la Banque du Canada à faire preuve de prudence dès le début de 2019. Elle pourrait donc mettre la pédale douce et prendre une pause en ce qui a trait aux hausses de taux directeur.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2018

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	1,28	0,93	0,76	0,71	0,75	0,76	1,53	2,10	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	-1,70	1,15	2,52	1,88	3,42	s.o.	s.o.	3,62 (2013-04-05)	10,774
OMNIBUS	-3,97	1,50	3,22	2,84	3,73	6,27	5,03	4,92	24,548
PLACEMENT	-3,66	2,10	3,80	3,97	5,39	6,75	5,33	5,08	27,909
REVENU MENSUEL	-9,01	-1,39	4,58	0,81	1,48	6,63	s.o.	4,25 (2006-10-06)	9,265
OBLIGATIONS CANADIENNES	0,25	1,03	0,94	1,31	2,56	3,35	3,65	4,28 (2001-03-16)	11,264
ACTIONS CANADIENNES	-9,48	-2,67	3,34	1,03	2,58	7,42	5,43	6,25	20,111
ACTIONS INTERNATIONALES	-3,34	5,65	5,60	7,84	8,42	9,61	5,48	3,12	12,458
OMNIRESPONSABLE	-1,76	3,10	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3,56 (2016-09-16)	10,577

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,74 % pour la période de sept jours arrêtee à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2018

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,69 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,11 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,19 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,40 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,24 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,39 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2018-12-31	Écarts	2018-09-30	Écarts	2018-06-29	Écarts	2018-03-30	Écarts	2017-12-29
S&P/TSX (Toronto)	-11,6 %	14 322,86	-10,9 %	16 073,14	-1,3 %	16 277,73	5,9 %	15 367,29	-5,2 %	16 209,13
S&P 500 (New York) **	2,1 %	3 423,72	-9,0 %	3 763,37	5,1 %	3 579,63	5,1 %	3 404,94	1,5 %	3 354,17
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-8,7 %	2 348,92	-7,8 %	2 548,88	-1,2 %	2 579,19	-0,1 %	2 581,53	0,3 %	2 572,82
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	1,4 %	1 051,40	-1,8 %	1 033,20	-1,0 %	1 043,20	0,5 %	1 037,80	0,1 %	1 036,80

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

SEULE ET UNIQUE ENTITÉ AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 %
PAR LES MÉDECINS, À OFFRIR DES PRODUITS ET
SERVICES FINANCIERS¹ AUX MÉDECINS OMNIPRATICIENS,
AUX OPTOMÉTRISTES ET À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

